



AAA080E

1h30 350,00 €<sup>HT</sup>

## Objectifs

Les bénéfices agricoles et la TVA agricole • Les régimes d'imposition des bénéfices agricoles

## Profil Stagiaire(s)

Collaborateur ou manager souhaitant se familiariser avec le sujet

## MODULES

### Les bénéfices agricoles et la TVA agricole

Les activités agricoles sont imposables selon le régime des bénéfices agricoles. Elles sont, en outre, soumises à la TVA selon le régime simplifié agricole (RSA).

- **Les activités imposables aux bénéfices agricoles**

Présentation des activités imposables aux bénéfices agricoles : définition et personnes imposables.

- **La TVA applicable aux activités agricoles**

Présentation des conditions d'application du régime simplifié agricole.

### Les régimes d'imposition des bénéfices agricoles

Les régimes d'imposition des bénéfices agricoles sont liés au montant des recettes agricoles. Ils concernent des personnes et activités imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.

- **Les régimes d'imposition des bénéfices agricoles**

Présentation des régimes d'imposition des bénéfices agricoles : champs d'application, personnes et activités imposables.

- **Le régime micro-BA**

Présentation du régime micro-BA.

- **Les régimes réels d'imposition des bénéfices agricoles**

Présentation des différents régimes réel d'imposition des bénéfices agricoles : bénéfice imposable et particularités.

## Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ». Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'apprenant est encadré par le service support Demos qui le suit régulièrement aux étapes clés de sa formation : relance si non connexion, félicitations, suivi individuel de la progression, clôture. Ce service d'encadrement est assuré par mail (messagerie intégrée au HUB).

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

## Contactez-nous

Conseiller formation  
09 88 66 10 00  
inscriptions@demofr



# LA FISCALITÉ AGRICOLE - E-LEARNING

AAA080E

1h30 350,00 €<sup>HT</sup>

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

## Méthode pédagogique

Ce module se compose de séquences courtes, structurées, à faire à son rythme. Elles peuvent alternativement concerner des apports de connaissance, des tests de positionnement, des exercices, des moments réflexifs et/ou des quizz de validation.